

L'AVENIR DE PARIS PREMIÈRE MENACÉ PAR LA DÉCISION DU CSA

Le Groupe M6 prend acte de la décision du CSA de ne pas agréer le passage de Paris Première en clair.

Créée il y a 28 ans, Paris Première est une chaîne historique qui a su dès sa création proposer une alternative éditoriale ambitieuse à son public, et aurait contribué en TNT gratuite à la diversité du paysage audiovisuel français. A ce titre Paris Première conteste vigoureusement la motivation particulière du CSA concernant des analogies supposées avec des services existants. Paris Première rappelle qu'elle avait confirmé son positionnement original dans des engagements transmis au CSA.

Le passage de Paris Première sur la TNT gratuite était à ce titre l'occasion de conjuguer qualité de l'offre télévisuelle et équilibre économique ; le modèle économique de la chaîne se trouve aujourd'hui mis en péril par cette décision du CSA.

Cette décision est d'autant plus contestable que les études menées au préalable démontrent que, parmi les candidatures proposées, Paris Première était la chaîne qui posait le moins de difficultés dans le changement de son modèle de financement, qui rappelons-le, était une opportunité offerte par la loi.

En conséquence, le Groupe M6 désapprouve cette décision. En attendant la réponse des distributeurs qu'il va réinterroger, il se réserve la possibilité d'utiliser les voies de recours à sa disposition afin d'examiner la situation ainsi créée par la décision du CSA.